



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
LA MUNICIPALITÉ

## POSTULAT

Le 24 novembre 2015

**Réponse de la municipalité au postulat de Mme Wanda Bosshard Taroni, intitulé :  
« Quel accueil pour les victimes de la guerre à St-Légier-La Chiésaz »**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Comme tous les citoyens, la municipalité est concernée par les conflits qui entraînent des malheurs et des déracinements et examine ce qui est dans les possibilités d'une collectivité publique pour apporter des réponses aux urgences actuelles de la migration.


Consultée par les services de l'Etat, la municipalité a répondu que la commune ne dispose actuellement d'aucun logement libre pour accueillir une famille de réfugiés, que la disponibilité de logements à loyer abordable est fort restreinte et qu'une solution de mise à disposition d'un abri PC ne serait pas adéquate ici.

Toutefois, dans la mesure où l'un des quelques appartements, propriété de la commune, venait à se libérer ou si des privés mettaient un logement à disposition, la municipalité est disposée à favoriser l'accueil de victimes de la guerre dans notre commune. Pour cela elle souhaite la constitution et l'appui d'un groupe d'habitants bénévoles qui aient à cœur de favoriser l'intégration de la famille et des familles à accueillir.

La municipalité espère avoir répondu à ce postulat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay



Le secrétaire  
J. Steiner